



DES

VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 Mars 2016

DOSSIER N° 7 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2015
BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mars 2016

Présents : Patrick BOBET, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absent : 0

Excusés : 8

Excusés avec procuration : Bernard JUNCA (à MME MONIER), Gwénaél LAMARQUE (à M. VINCENT), Philippe FARGEON (à M. VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME LECLAIRE), Monique SOULAT (à M. CHRETIEN) pour les dossiers 1 à 8, Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME COSSECQ), Gloria QUETGLAS (à M. FETOUH), Nancy TRAORE (à M. MARC)

Absent :

Secrétaire : Didier BLADOU

DOSSIER N° 7 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ANNEXE CIMETIERE

RAPPORTEUR : Joan TARIS

Le compte administratif se définit comme le bilan financier de l'exercice n – 1 dont il présente les résultats. A la différence du compte de gestion, le compte administratif est établi par l'ordonnateur (comptabilité en partie simple). Il doit être impérativement voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré.

Ainsi,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** l'instruction comptable M14 modifiée,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A),
- VU** le vote du budget primitif 2015 en date du 17 mars 2015,
- VU** la commission des finances du 8 mars 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

29 voix POUR

5 ABSTENTIONS (MM. CATARD, BROQUAIRE, MME LAYAN, M. ALVAREZ, M. MARCERON)

Article 1 : Désigne un président de séance pour l'approbation de ce compte administratif, Monsieur le Maire devant se retirer,

Article 2 : Arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous,

Libellés	Investissement	Fonctionnement		Ensemble	
		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés			3 474,82	0,00	3 474,82
Opérations de l'exercice		997,00	3 750,00	997,00	3 750,00
<i>Pm : Solde de l'exercice 2015 hors résultats reportés</i>			2 753,00		
Totaux		997,00	7 224,82	997,00	7 224,82
Résultats de clôture			6 227,82		6 227,82
Restes à réaliser				0,00	0,00
Totaux cumulés		997,00	7 224,82	997,00	7 224,82
Résultats définitifs			6 227,82		6 227,82

Article 3 : Constate pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Fait et délibéré le 15 Mars 2016

LE MAIRE



Patrick BOBET